

Relevé de conclusions du CS IMMM du 14/03/2023

Ordre du jour : voir diaporama.

Présents : K. Adil, B. Arnaud, G. Brotons, P. Daniel, M. Edely, C. Legein, A. Martel, P. Ruello, C. Saluzzo

Invité : S. Auguste

Excusés : P. Dabo, N. Delorme, V. Montembault, P. Pasetto, G. Vaudel

1) Nicolas DUGUE (LIUM) a présenté les journées IA, un workshop organisé par le LIUM fin juin. En prélude, est organisé, un « kick-off » d'une journée, le 26/06/2023, sur le thème de l'IA mais au sens large, ouvert à toute la communauté universitaire. Les membres du CS ont ensuite fait part de l'intérêt de certains collègues de l'IMMM pour l'utilisation de l'IA en physique et chimie.¹ Malgré l'absence de véritables spécialistes du domaine à l'IMMM, les diverses formes que pourraient prendre notre participation à cette journée (posters sur des travaux/projets en lien avec l'IA, propositions de conférenciers spécialistes dans le domaine...) ont ensuite été évoquées.

2) Sandy Auguste et Karim Adil ont brièvement présenté les demandes concernant la diffraction des rayons X et la microscopie électronique à transmission. Ils estiment finalement que le PPI tel qu'élaboré n'est pas optimal dans le cadre de la stratégie 2021-27 de la région. Suite à des discussions avec d'autres collègues de l'IMMM, notamment Christophe Chassenieux et Marc Lamy de la Chapelle, un projet plus global incluant d'autres appareillages en plus de la DRX et du MET leur semblerait plus pertinent. Il a donc été décidé de ne pas répondre à l'aap « Soutien aux infrastructures de recherche » cette année sur le volet « investissement ». Les porteurs et les membres du CS ont en effet estimé que le projet, en l'état, ne répondait pas (à) assez (de) aux critères de l'aap (« *développement des infrastructures de recherche discriminantes* » ; « *caractère unique du ou des équipements mais aussi l'offre de compétences associée et la manière dont ces deux éléments combinés valorisent une trajectoire d'inscription dans des réseaux d'excellences nationales et européens* ») et que l'organisation actuelle des plates formes de l'IMMM ne permettait pas de « *proposer une trajectoire visant à répondre aux caractéristiques d'une infrastructure de recherche* ». Une restructuration de nos plateformes doit être menée. Un groupe de travail constitué de la direction, Sandy Auguste, Frederick Niepceron, Christophe Chassenieux, Marc Lamy de la Chapelle, et Karim Adil a été proposé. L'opportunité d'une réponse au volet « accompagnement » de l'aap va être étudiée.

3) Un laboratoire ne pouvant proposer qu'une seule candidature par an, il a été convenu de présenter la candidature de Marwan Deb à l'aap Région "Etoiles Montantes" avec pour perspective le dépôt d'un dossier ERC Consolidator Grant en 2025. Il a en effet soutenu sa thèse fin 2013 et 2023 constitue donc sa seule opportunité. En revanche Edouard Boivin pourra candidater jusqu'en 2027. En cas de succès, à compter de 2024 à l'aap Région "Etoiles Montantes", il devra déposer un dossier ERC Consolidator Grant. 2024 est en effet la dernière année où Edouard Boivin pourra déposer un dossier d'ERC Starting Grant.

4) La nouvelle répartition des CDE présentée lors du conseil du pôle doctoral de février (3 contrats par an pour l'ED 3MG (IMMM & LPG) à compter de 2023 alors que l'IMMM bénéficiait de 4 contrats par an depuis sa création), a été légèrement amendée puis présentée en CR, et approuvée, le 09/03/2023. La réunion demandée par les directions de l'IMMM et de l'ED 3MG à la présidence et la direction du pôle doctoral avait eu lieu la veille. La nouvelle proposition du VP-R (15 contrats pour l'IMMM et 2 pour le LPG sur 5 ans contre 15 contrats pour 3MG sur 5 ans) n'améliorait pas

¹ L'IA est en plein essor, en raison, principalement, de l'amélioration considérable de la puissance de calcul des ordinateurs et d'un accès à des quantités massives de données. Voir par exemple sur le sujet:
<https://actions.maisondelachimie.com/colloque/chimie-et-intelligence-artificielle/>

sensiblement la situation de l'IMMM. En revanche, pour cette année, 4 CDE ayant été attribués par la direction de l'IMMM suite au CS du 15/02/2023, le président souhaite trouver une solution. Une réunion est programmée le 20/03/2023 avec P. Daniel à cette fin.

5) Le recensement des personnels par thématique est terminé.

Le MESRI a attribué à LMU les trois CPJ demandées. Celle initiée par Karim ADIL et demandée par l'IMMM sur la « Réduction électrochimique du CO₂ » sera mise au concours en 2024.

Le CS félicite Valentine Génot pour son prix du public et sa qualification pour la finale régionale à l'occasion de la finale locale de MT180.